

Annexe 6 Temps de travail effectif annuel par catégorie professionnelle

Employés et agents de maîtrise

	Poste composé de fonctions majoritaires donnant droit à 51 jours de congés payés	Poste composé de fonctions majoritaires donnant droit à 36 jours de congés payés
Jours calendaires	365	
Retrait des jours de repos hebdomadaire	-52	
Retrait des CP	-51	-36
Retrait des jours fériés	-10	
Jours ouvrables	252	267
Semaines de travail	42	44,5
Temps de travail effectif (Déduction faite des jours fériés)	1470 h	1558 h

Cadres

Jours calendaires	365
Retrait des jours de repos hebdomadaire	- 52
Retrait des CP	- 36
Retrait des jours fériés	- 10
Jours ouvrables	267
Semaines de travail	44.5
Temps de travail effectif (déduction faite des jours fériés)	1558 h